



CHÈQUE MARIAGE

100 EUROS

Payez contre ce chèque Mariage : Cent euros

DES BIJOUTIERS, DES VRAIS

À : _____ Le : _____

CHEZ VOTRE BIJOUTIER :

*Chèque mariage d'une valeur de 100 €, valable sur tout achat d'une paire d'alliances d'une valeur minimum de 495 €. Gravure gratuite.

Chèque non cumulable, valable jusqu'au 31/07/10, excepté sur les promotions.

Valable exclusivement dans les bijouteries «NOUVEAUX BIJOUTIERS» participantes à l'opération.



BULLETIN DE PARTICIPATION

Vous vous mariez en 2010 ? Complétez vite ce bulletin de participation et gagnez votre voyage de noces par tirage au sort : un séjour de 9 jours et 7 nuits en formule tout inclus en hôtel ★★★ en Martinique.

Nom de la mariée : Prénom :

Nom du marié : Prénom :

Date de naissance de la mariée :

Date de naissance du marié : Date du mariage :

Adresse :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Email :

12 séjours pour 2 personnes en Martinique de 9 jours et 7 nuits en hôtel ★★★, en formule tout inclus. Pour gagner, c'est facile : complétez le bulletin ci-dessus et déposez-le dans l'urne prévue à cet effet dans votre boutique Nouveaux Bijoutiers participante.

Nouveaux Bijoutiers organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 2 janvier au 26 juin 2010 dans l'ensemble des points de vente du groupement. Pour participer au tirage au sort, les participants (jeunes mariés de l'année 2010) doivent remplir un bulletin puis le déposer dans l'urne prévue à cet effet dans une des bijouteries «Nouveaux Bijoutiers» participantes. Les lots ainsi que leurs valeurs figurent sur le règlement déposé chez Maître Céline Boulmé : 12 séjours pour 2 personnes de 9 jours et 7 nuits en hôtel ★★★, en formule tout inclus, d'une valeur commerciale pour les 2 personnes de 2020 €. Si un couple ne peut être disponible à la date présumée du voyage ou s'il n'est pas sûr de sa participation, un nouveau tirage au sort sera effectué pour ce bulletin. Le règlement complet du jeu est disponible dans les magasins Nouveaux Bijoutiers participants à l'opération ou sur simple demande écrite auprès de Maître Céline Boulmé, huissier de justice 2 rue Elie Vinet 16300 Barbezieux. Remboursement du timbre au tarif lent sur demande. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

